

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

**Nb des Membres**

En exercice	Présents
15	9

**Date de**

Convocation	Affichage
20/03/2024	20/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt - huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Edith DEWAELE, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

**Procuration :** MM ACHTE donne pouvoir à Edith DEWAELE, Claudie JOUVENOT donne pouvoir à Alain Nathalie DECLERCK, Eliane SENGULEN donne pouvoir à Alain DAVROUX

**Excusé :**

**Absent :** MM Tanguy HERREMAN, M-A MAHIEUX, Jean – François REBIER, Mickaël MERLEN

**Secrétaire de Séance :** Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

**DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION Ménière, Marfan, Handicap et Moi**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS le vote d'une subvention accordée à l'association "Association Ménière, Marfan, Handicap et Moi" présidée par Monsieur DEZITTER.

Cette association a pour but de soutenir, orienter, de connaître et faire connaître les maladies de Ménière et Marfan (maladies orphelines non reconnues par le Téléthon), de faciliter les démarches administratives, d'écouter, voire financer selon les ressources budgétaires tous les appareillages liés au handicap.

L'association, animée par des bénévoles, est ouverte à tous dans une ambiance familiale avec comme maître mot le partage autour de moments conviviaux (bal enfantin, repas, marche, cross, sensibilisation du public à ces maladies rares.

Une jeune famille de Steene est directement touchée par la maladie. Aurélie, la maman, est atteinte d'une sclérose en plaque qui la déséquilibre et amoindrit ses forces. David, son fils âgé de 5 ans, est quant à lui polyhandicapé. Ses crises d'épilepsie nécessitent qu'il soit sous la surveillance constante de sa maman.

L'association a un nouveau défi : elle souhaite offrir un vélo tricycle avec assistance électrique à Aurélie et David. Cet appareillage a un coût de 11 140.00€

Faire de l'exercice est une nécessité pour Aurélie pour qu'elle puisse limiter la progression de la maladie. N'ayant pas le permis de conduire, le tricycle évolutif serait un moyen de transport et de plaisir au quotidien pour la maman et son fils.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'accorder une subvention d'un montant de 500.00€ à l'Association Ménière, Marfan, Handicap et Moi pour aider au financement d'un tricycle évolutif à assistance électrique.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 059-265905794-20240328-2024\_006-DE

S<sup>2</sup>LOW

- D'accorder une subvention d'un montant de 500.00€ à l'Association Mènière Marfan Handicap et Moi.
- D'inscrire les crédits au budget primitif de l'année 2024 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé »

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 19 AVR. 2024

et publication,

le

ou notification

du

Le Président du CCAS

Le secrétaire de séance

Alain DAVROUX

A.S. VANDEWYNCKELE

